

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE823

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 12

À l'alinéa 26, substituer à la référence :

« L. 345-2-6 »

La référence :

« L. 345-2-4 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel